

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi "Labbé" interdit aux personnes publiques, donc aux communes, d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades, forêts accessibles au public.**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers, donc aux habitants.**



Dès leur découverte, les produits phytosanitaires (les pesticides) ont été massivement utilisés car ils se montrent remarquablement efficaces pour se débarrasser des « mauvaises herbes ». Ainsi, c'est devenu facile d'avoir des villages tout nets, sans un brin qui dépasse.

Mais on s'est rendu compte que ces produits ne sont pas sans danger pour la nature (ils tuent beaucoup de plantes et d'animaux) et pour la santé (ils peuvent provoquer des maladies).



Puis notre regard sur les « mauvaises herbes » a changé : des plantes très banales et même jugées indésirables se sont révélées indispensables à la survie de nombreux animaux (oiseaux, insectes, etc.)

Accepter de laisser pousser différentes plantes sauvages dans notre village permet d'enrichir la biodiversité. C'est tout simplement vivre dans un environnement plus riche, plus vivant et plus sain.



Bien sûr, l'abandon des phytosanitaires pour l'entretien implique d'user un peu plus d'huile de coude (pioche, binette, tondeuse...).

La bonne nouvelle est que l'activité physique, c'est bon pour la santé !



Pour plus de renseignements, merci de prendre contact avec Natacha Pflüger.